

Affichage le 26 février 2013

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
18 février 2013**

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David DUBONNET, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : D. Dubonnet – B. Parendel – R. Eymard - J. Anglade – M. Bohorquez – G. Brulfert – M. Bringoud -- JP. Noraz - C. Merloz – C. Blanc – M. Gelloz – C. Corsini – D. David – Y. Fétaz – MH. Grenèche - – X. Cottin - D. Goddard – J". Coudurier - M. Deganis – F. Vivet – D. Diverchy - MH. Christin

Excusés : A. Carpe - ME. Girerd-Potin - JL. Giannelloni - P. Delbos - P. Labiod qui ont donné respectivement procuration à J. Anglade – B. Parendel – G. Brulfert – M. Bohorquez – D. Goddard

Guillaume Brulfert a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*

Le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

I – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

1 INTRODUCTION

Temps d'échange annuel et essentiel de la vie d'une collectivité locale, le Débat d'Orientation Budgétaire permet de définir la politique financière de la Commune.

Cette étape du cycle budgétaire est une obligation réglementaire au titre de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

Une délibération prend acte de la tenue du débat, sans avoir de caractère décisionnel.

Le débat porte sur les orientations générales de l'exécutif et les engagements pluriannuels. Il expose les contraintes externes influençant la situation financière de la commune et présente les choix budgétaires en termes d'évolution de services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.

2 CONTEXTE NATIONAL

2.1 Contexte macro économique du budget de l'Etat : loi de programmation des finances publiques 2012-2017 et loi de finances 2013.

Dans le prolongement de la crise des dettes souveraines de 2010, elle-même issue de la crise du secteur bancaire déclenché en 2008, la situation économique mondiale et nationale reste marquée par une faible croissance économique et des difficultés structurelles importantes auxquelles la France doit faire face.

La loi de programmation des finances publiques pour 2012-2017 fixe l'objectif de redressement des comptes publics, en lien avec le Traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance. Pour l'atteindre, les deux leviers retenus prioritairement sont la réduction de la dette publique et la maîtrise de la dépense publique de manière solidaire et responsable.

Ces leviers appliqués de manière générale passent par la gestion triennale du budget de l'Etat, les dépenses des régimes obligatoire de la sécurité sociale et les règles de gouvernance associées, précisées par la loi de programmation des finances publiques.

En 2012, il convient de relever que la dégradation du solde budgétaire de l'Etat est compensée par l'amélioration de la situation de la sécurité sociale.

Pour 2013, l'objectif de réduction du déficit public à 3% du Produit Intérieur Brut s'appuie sur la recherche de recettes complémentaires et de réduction de dépenses, dans un souci de solidarité, de responsabilité et d'efficacité. L'effort demandé impliquera les ménages, les entreprises et les collectivités locales.

La loi de finances 2013 établit donc le cadre d'un redressement des comptes publics, selon les objectifs suivants :

- stabilisation en valeur des dépenses de l'Etat et de ses opérateurs,
- financement prioritaire en faveur de la jeunesse, de l'emploi, de la justice et de la sécurité,
- économie réalisée sur le fonctionnement des ministères, la défense, certains investissements, le soutien aux collectivités territoriales,

2.2 Les orientations générales en matière de concours financiers de l'Etat en 2013

➤ Stabilisation du soutien financier de l'Etat en faveur des collectivités territoriales

Comme en 2012, l'enveloppe des concours de l'Etat aux collectivités territoriales est stabilisée en valeur sauf pour le FCTVA.

Pour mémoire, évolution de la DGF 2008 – 2013 :

2008	2009	2010	2011	2012	2013
100% inflation prévisionnelle + 50% croissance PIB	100 % Inflation prévisionnelle	50% inflation prévisionnelle	Evolution fixée par loi de finances, fin de l'indexation		
2.08%	2%	0.6%	0.2%	0%	0%

Pour Barberaz, un gel des dotations est donc à prévoir sur 2012, voire même une légère baisse compte tenu de l'effet négatif du recensement 2011 entré en vigueur au 1^{er} janvier 2012, avec une nouvelle perte de 37 habitants de population totale intervenue entre 2009 et 2010 (identique à la baisse de l'année précédente).

Cette baisse s'ajoute au mécanisme de péréquation institué pour compenser les disparités entre collectivités, à l'échelle nationale :

- péréquation verticale, par affectation prioritaire des concours de l'Etat aux collectivités qui en ont le plus besoin.
- péréquation horizontale, par redistribution des ressources des collectivités en faveur des plus défavorisées.

Sur ce dernier point, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) monte en puissance (360 millions d'euros seront répartis en 2013 contre 150 millions d'euros en 2012). Le revenu par habitant a notamment été maintenu comme critère transversal de charges des collectivités par le Comité des Finances Locales et les associations d'élus.

➤ **Prorogation en 2012 du remboursement anticipé du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)**

La Commune de Barberaz a souhaité bénéficier de ce dispositif dès 2009 (délibération du 30 mars 2009). Le dispositif de remboursement anticipé du FCTVA aux collectivités est reconduit en 2013 sans formalité spécifique. La commune récupère désormais chaque année le FCTVA de l'année précédente. Aussi, la Commune ayant réalisé au cours de l'exécution budgétaire de 2012 une dépense totale de 779 706.50 € sur les chapitres 20, 21 et 23 pour une dépense éligible au FCTVA estimée à 716 000 €, le taux demeurant inchangé à 15.482% soit un retour attendu **en 2013 de l'ordre de 110 000 €**

➤ **Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU**

La prise en compte des dépenses réalisées pour l'acquisition foncière visant la réalisation des logements sociaux des Cerisiers, avait permis d'annuler le prélèvement 2011. En 2012, suite au constat de carence du Préfet le prélèvement régulier a été majoré de 134% suite à la commission du 25 août 2011, malgré le recours gracieux adressé par la Commune. Aussi, pour 2013 en l'absence de dépenses déductibles en 2012, le prélèvement s'élèvera à environ 84 000 € environ (pour 220 logements locatifs sociaux manquants).

2.3 La fiscalité

Les coefficients de revalorisation applicables en 2013 aux valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux sont de 1.8%, pour l'ensemble des propriétés bâties.

A cette revalorisation s'ajoute l'évolution physique des bases, communiquée par les services fiscaux qu'à partir du mois d'avril.

3 ENVIRONNEMENT INTERCOMMUNAL

3.1 Chambéry métropole

Dans le prolongement des évolutions engagées en 2012, les flux financiers entre Chambéry métropole et la Commune resteront stables.

Pour mémoire, la Communauté d'Agglomération verse à la commune :

➤ **une attribution de compensation (AC)**

En 2013, l'attribution de compensation sera majorée au titre de l'article 57 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain portant ce flux à 110 000 € environ (majoration à préciser par Chambéry métropole au titre du reversement loi SRU).

A noter : dans le cadre du projet de loi portant mobilisation générale pour la construction de logements, l'article 57 pourrait être abrogé.

➤ **une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)**

La dotation de solidarité communautaire s'élève à 119 311 € (réalisé en 2012) sera reconduite au même niveau pour 2013.

➤ **une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) versée par les régies d'eau potable et assainissement.**

Poursuite de la nouvelle répartition (depuis 2007) de la redevance d'occupation du domaine communal versée par les régies d'eau potable et assainissement. Un lissage dégressif a été prévu depuis 2008.

Cette redevance a été plafonnée au titre de la loi sur l'eau de 2006 (décret 2009-1683). Pour se conformer au texte en vigueur, le Conseil Communautaire du 15/12/2011 a validé le lissage quadriennal suivant :

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
35 931€	33 530 €	31 128 €	28 726 €	26 325 €	19961 €	13598 €	7234 €	871 €

- **un transfert de charge pour régulariser les prestations d'entretien des voiries d'intérêt communautaire (VIC) communales** (14 730 €/an) et des **VIC DEVECO** (6 840 €/an)

Parallèlement, à noter l'évolution des tarifs entre 2 et 5 % des **services de l'agglomération** en matière de

- Fourniture d'eau potable pour conso >15m3,
- Redevance eaux usées,
- Redevance spéciale (collecte des déchets),
- Prélèvement transport.

3.2 SIVU Enfance Jeunesse Arts Vivants

La répartition des dépenses mises à la charge des communes membres, s'appuie pour moitié sur le potentiel fiscal et pour moitié sur la population communale. La fréquentation du centre aéré fluctue chaque année et peut faire varier le montant des charges à répartir.

Les prévisions pour 2013 laissent attendre une participation équivalente à 2012 soit environ 60 000 €.

3.3 EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) Les Blés d'or

La contribution de Barberaz au SIVU du canton de la Ravoire pour le financement de l'EHPAD les Blés d'Or s'est élevée à 4400 € en 2012. Ce montant devrait être reconduit en 2013.

4 PERSPECTIVES BUDGETAIRES

4.1 Marges de manœuvre

Les marges de manœuvres de l'année 2013 dépendent des résultats de l'exercice 2012, s'appuyant lui-même sur les résultats cumulés des exercices précédents.

- **en section d'investissement (hors Restes A Réaliser)** : les dépenses d'équipement ont augmenté de 20 % ; les recettes réelles ont augmenté de 198 % par rapport à 2011 par l'effet des emprunts et des subventions d'où un fort excédent d'investissement au budget général.

A noter : un déficit d'investissement sera constaté au budget centre bourg du fait du remboursement temporaire du crédit stand by pour l'acquisition de la 1^{ère} moitié de la maison Francony. Ce déficit est assumé compte tenu du niveau suffisant de trésorerie de la collectivité.

Ce déficit doit pouvoir être financé jusqu'à la vente du foncier, ce qui est possible par déblocage de l'emprunt stand by jusqu'en aout 2015.

Le taux de réalisation des opérations en investissement (comparatif BP2012/CA2012 hors RAR) s'élève à 42%. Ce niveau de réalisation est identique à 2011. Il est lié au report sur 2013 d'une partie des dépenses pour le bâtiment Chantal Mauduit et du versement à Chambéry métropole pour les travaux de l'avenue Mont Saint Michel (reportés sur 2013).

Déduction faite de ces opérations reportées, le taux de réalisation se porte à 45 % ; la prise en compte des restes à réaliser établie l'engagement budgétaire 2012 à 75.25 %.

En tenant compte des restes à réaliser, la facturation et l'engagement comptable 2012 représentent 61% du budget primitif 2012 (83% hors travaux Avenue Mont Saint Michel – appel de fond de Chambéry métropole en attente).

Résultat de la section d'investissement en 2012 :

	Dépenses (y compris report n-1)	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice en Inv't	1 591 549 €	2 268 585 €	677 036 €
RAR à reporter en 2012	833 389 €	9 760 €	- 823 629 €
Total	2 424 938 €	2 278 345 €	-146 593 €

Le résultat de la section d'investissement pour l'année 2011 **s'établit donc à 677 036 €**

En l'absence de précisions données par les services de l'Etat, le montant attendu de Taxe d'Aménagement pour l'année 2013 est équivalent à 2012 soit environ 20 000 €.

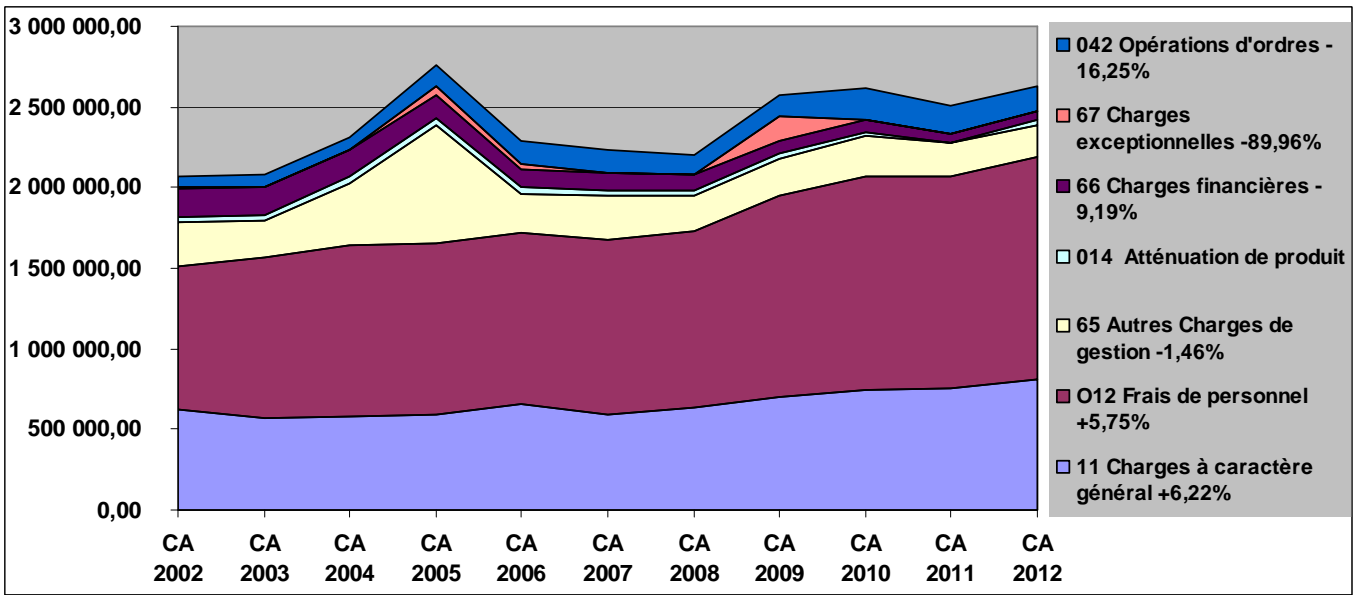
Les subventions obtenues en 2012 et pour 2013 sont les suivantes :

Projet	Financier	Subventions obtenues en 2012	Subventions à percevoir en 2013
Réhabilitation du bâtiment Chantal Mauduit	CAF Conseil général CTS Conseil général FDEC Chy métropole CUCS Etat DETR	126 000 € 45 000 € 17 500 € 50 000 € 30 000 €	127 000 € 135 000 € 52 500 € 50 000 € 70 000 €
Voiries (enfouissement réseaux) - Vieux Moulin - Sous-bois - Mont St Michel	SDES France télécom Conseil Général	31 673 € 4 716 € 3 200 €	63 517 €
Foyer Hubert Constantin	Chy métropole PALULOS Etat PALULOS	13 600 € 1 968 €	
Presbytère	Chy métropole PALULOS		6838 €
Appartement Concorde	Chy métropole PALULOS		4462 €
Sentiers de randonnées	Conseil Général	1 681 €	6 725 €
TOTAL		325 338 €	516 042 €

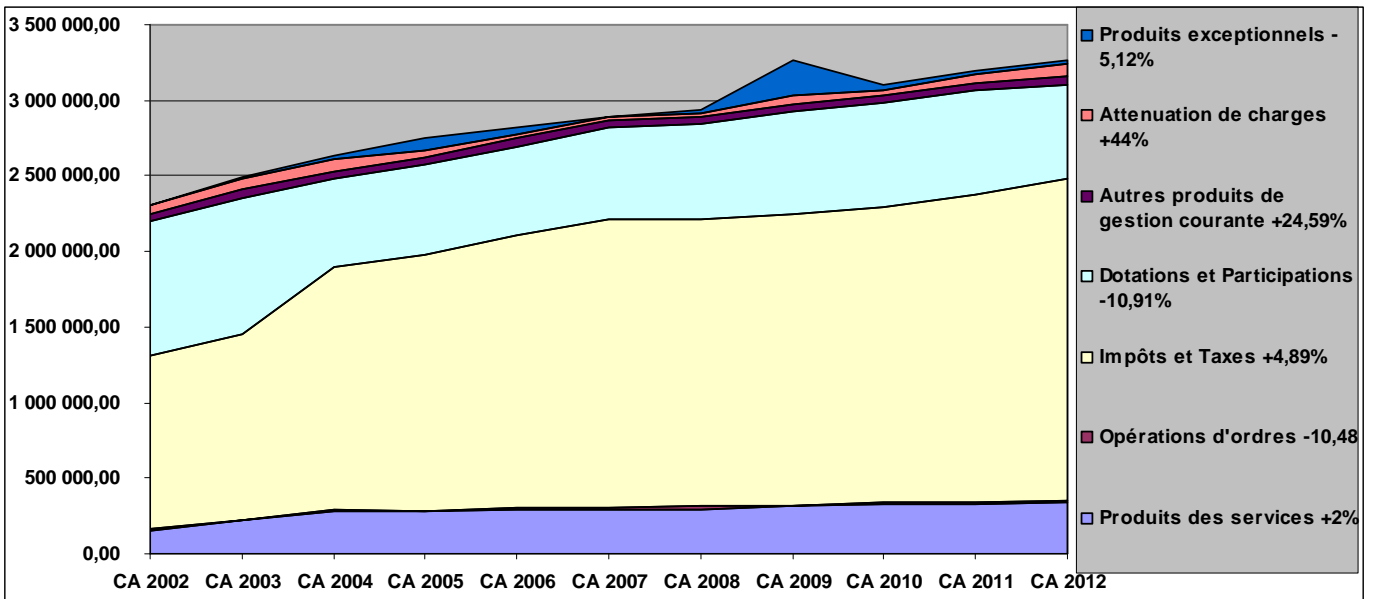
➤ **en section de fonctionnement :**

Les dépenses totales de fonctionnement (opération d'ordre comprises) augmentent de 4.62 % ; les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 6.21 % entre 2011 et 2012, notamment du fait de la hausse des charges à caractère général (+6.22 %) et des charges de personnel (5.75%). A noter également :

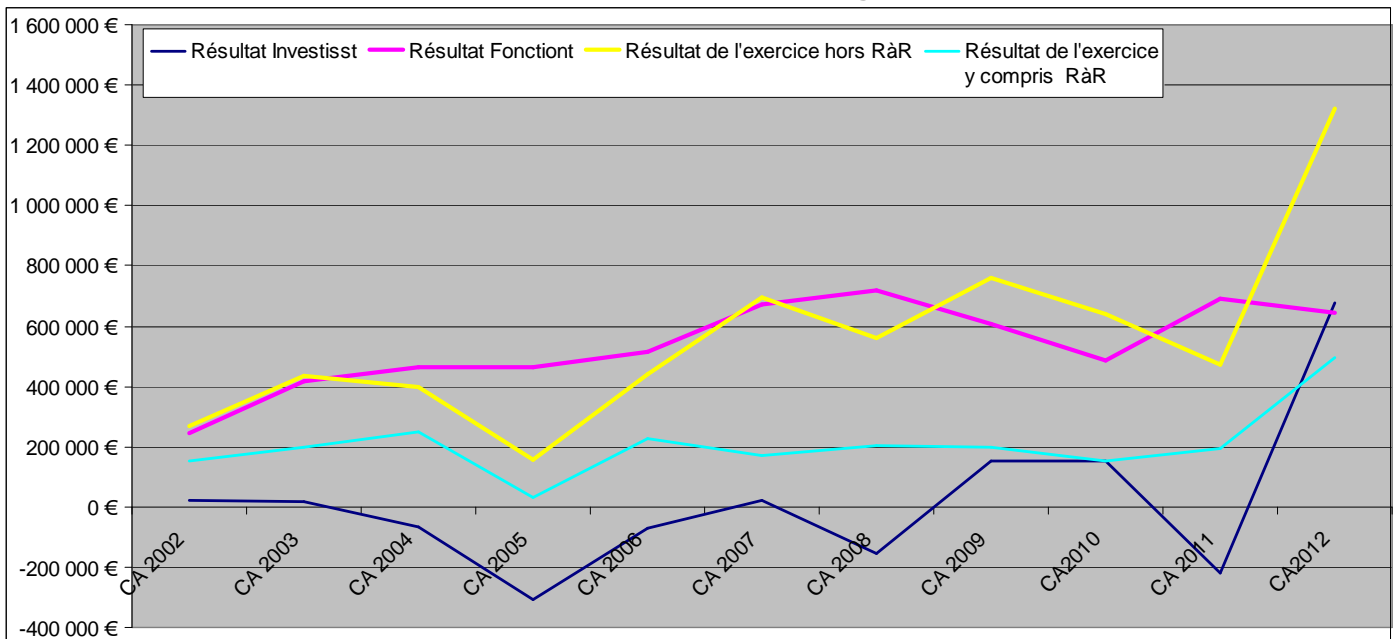
- la baisse des charges de gestion courante (-1.46 %),
- le retour du prélèvement au titre de la loi SRU (fin des dépenses déductibles),
- la baisse des intérêts (-9.19%).



Les recettes de gestion courante ont quant à elles augmenté de 2.17 % (essentiellement par l'évolution des recettes fiscales +4.89%, des produits de services +2 %, des atténuations de charges +44 %).



Evolution des résultats d'exercice Budget Communal



	CA 2008	CA 2009	CA2010	CA 2011	CA2012	2012/2011	2011/2008
Dépenses d'investisst	1 311 366 €	1 583 676 €	902 754 €	1 755 667 €	1 591 549 €	-9,35%	21,37%
Recettes d'investisst	1 156 051 €	1 734 739 €	1 056 877 €	1 538 187 €	2 268 85 €	47,48%	96,24%
Emprunt	0 €	0 €	0 €	352 000 €	855 000 €		
Résultat Investisst	-155 315 €	151 063 €	154 123 €	-217 480 €	677 036 €	41,11%	-535,91%
Résultat Fonctiont	716 152 €	608 429 €	486 038 €	692 178 €	643 513 €	-7,03%	-10,14%
Résultat de l'exercice hors RàR	560 837 €	759 491 €	640 161 €	474 697 €	1 320 549 €	17,99%	135,46%
Résultat de l'exercice y compris RàR	203 792 €	198 264 €	152 241 €	192 138 €	496 919 €	158,63%	143,84%

En 2012, le résultat de fonctionnement diminue de 7.38% par rapport à celui de 2011 (supérieur à la moyenne, à hauteur de 673 127.06 €).

Le résultat d'investissement annuel hors restes à réaliser est forte hausse du fait des montants de empruntés et des subventions obtenues sur l'opération de réhabilitation du bâtiment Mauduit.

Le résultat cumulé de l'exercice (total de l'ensemble des recettes 2012 - total des dépenses de 2012) est donc en hausse de 177.68 %, à hauteur de 1 318 158 €.

4.2 Dette

La dette en capital au 1^{er} janvier 2013 s'élève à 2 091 852 € (dont 352 000 € affectés au budget Centre Bourg) soit une augmentation de 65% par rapport au 01/01/2012, à la suite de l'emprunt souscrit la réhabilitation du bâtiment Chantal Mauduit

L'annuité de la dette prévisionnelle à régler (y compris budget centre bourg) en 2013 s'élèvera donc à 346 k€ dont 272 k€ de remboursement en capital et 74 k€ d'intérêts (5 k€ affectés au budget Centre Bourg).

Données DGCL	Annuité de la dette/Recettes réelles de fonctionnement		Intérêt payé /Dépenses réelles de Fonctionnement		Encours de la dette/ Recettes Réelles de Fonctionnement	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Moyenne nationale (Communes 3500-5000h)	10.74	NC	3.62%	NC	81.08%	NC
Barberaz (DGCL)	10.65%	10.25%	2.73%	2.39%	53.31%	43.59%

Données DGCL	Annuité de la dette/Recettes réelles de fonctionnement		Intérêts payés /Dépenses Réelles de Fonctionnement		Encours de la dette/ Recettes Réelles de Fonctionnement	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Moyenne nationale (Communes 3500-5000h)	11.7 %	NC	3.8%	NC	95.8%	NC
Barberaz (DGCL)	10.25%	8.86%	2.39%	2.10%	43.59%	45.16 %

Le ratio encours de la dette (dette totale au 01/01 à rembourser par la collectivité) sur recettes réelles de fonctionnement (RRF) reste très inférieur à la moyenne nationale, laissant apparaître des marges de manœuvres sensibles.

Le ratio annuité de la dette / RRF baisse du fait de l'engagement des emprunts 2012 en fin d'année.

Au terme de l'année 2012, la Commune compte 14 emprunts :

Échéance	Objet	Etablissement	Duree	Taux	Montant emprunté	Capital au 1er Janv	Annuité budgétaire	Amortissement	Intérêts	Periodicite
2013	TRAVAUX EQUIPEMENT	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	144	5,00%	304 900,00	16 657,89	16 929,16	16 657,89	271,27	3
2013	TRAVAUX D'EQUIPEMENT	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	180	4,60%	304 898,03	34 127,95	28 005,21	27 145,39	859,82	3
2014	PREFINANCEMENT FCTVA C. MAUDUIT	CREDIT AGRICOLE DE LA SAVOIE	24	3,50%	200 000,00	200 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	3
2014	TRAVAUX D'EQUIPEMENT	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	180	4,50%	304 898,03	53 387,06	27 831,03	26 096,50	1 734,53	3
2015	TRAVAUX EQUIPEMENT	CREDIT LOCAL DE FRANCE	180	4,81%	304 898,03	61 721,87	29 000,88	26 614,00	2 386,88	3
2015	TRAVAUX EQUIPEMENT	CREDIT LOCAL DE FRANCE	180	5,95%	304 898,03	80 988,28	29 013,51	25 451,69	3 561,82	12
2015	TRAVAUX DIVERS	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	144	3,70%	180 000,00	52 708,68	18 528,94	16 926,59	1 602,35	3
2015	MAISON FRANCONY 1ERE MOITIE	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	48	T4M +1,68%	352 000,00	352 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	IN FINE
2016	TRAVAUX ECOLE ALBANN + QUARTIER LA MADELEINE	CREDIT LOCAL DE FRANCE	180	4,71%	304 898,00	109 039,17	28 366,86	23 739,49	4 627,37	3
2017	TRAVAUX DIVERSES OPERATIONS DONT STATION ESSO 154214 EUROS	CREDIT LOCAL DE FRANCE	180	5,40%	460 000,00	187 184,22	44 461,14	35 544,78	8 916,36	3
2020	PN+VOIRIES DIVERSE +RTE L'EGLISE	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	180	3,75%	450 000,00	292 453,54	39 172,18	28 795,95	10 376,23	3
2022	TRAVAUX BATIMENT MAUDUIT	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALE	120	0,00%	150 000,00	150 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	12
2027	REHABILITATION C MAUDUIT 2012	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	180	5,34%	300 000,00	300 000,00	29 086,93	13 550,71	15 536,22	12
2027	REHABILITATION C MAUDUIT	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	180	4,89%	205 000,00	201 583,33	23 206,66	13 666,68	9 539,98	1

- l'emprunt souscrit en 2011 pour le remboursement de la Maison Francony. Ce prêt « stand by » implique un remboursement in fine en août 2015, avec possibilité de passage à taux fixe sans frais et de

remboursement intermédiaire selon le niveau de trésorerie, permettant de suspendre l'application des intérêts (calculés selon le taux T4M + 1.68%, soit 1.75% au 31/12/2012).

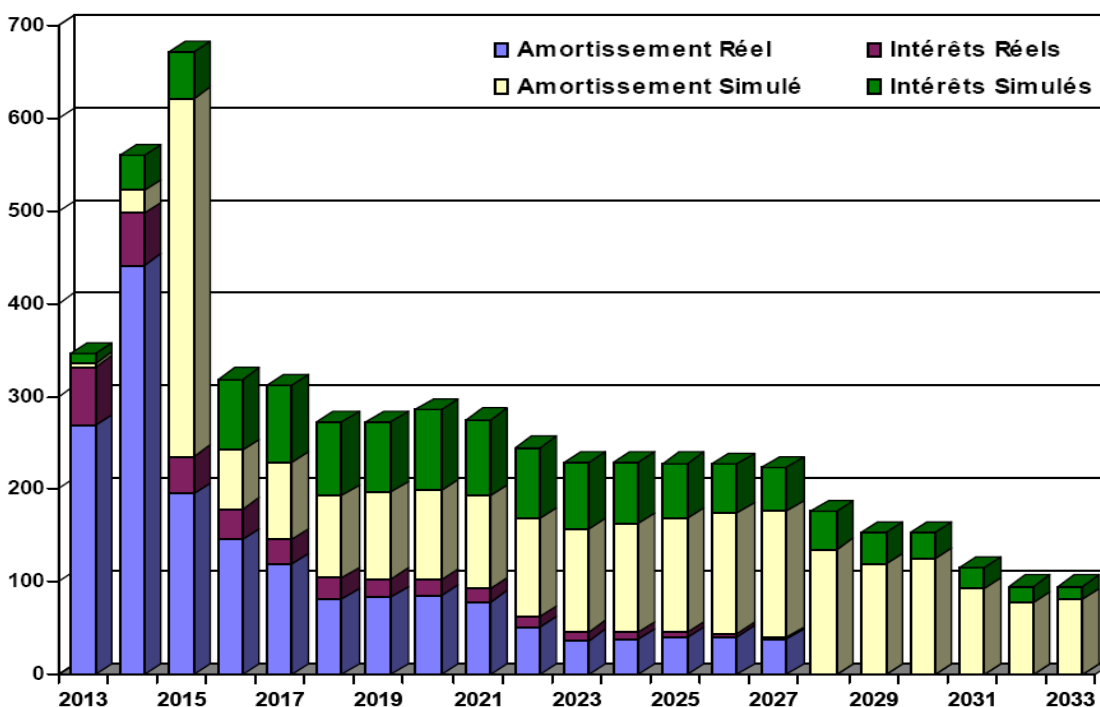
- Les 4 emprunts souscrits en 2012 pour la réhabilitation du bâtiment Chantal Mauduit :
 - Caisse d'Allocation Familiale : 150 000 € sur 10 ans (remboursement annuel) à taux 0
 - Caisse des Dépôts et Consignations : 300 000 € sur 15 ans à 5.34%.
 - Caisse d'Épargne : 205 000 € sur 15 ans à 4.89 %.
 - Crédit Agricole : 200 000 € sur 2 ans à 3.5 % (prêt relai FCTVA).

Ce recours à l'emprunt s'inscrit dans la programmation pluriannuelle d'investissement présentée ci-dessous, pour laquelle un montant maximum de 1.7 M € sur 3 ans avait été envisagé (cf DOB 2011).

Dans ce contexte, l'avancement des projets structurant (Chantal Mauduit, Centre bourg) ainsi que la poursuite des investissements courants nécessitent un emprunt complémentaire en 2013 à hauteur d'environ 320 000 €, portant le montant emprunté sur 3 ans à environ 1,5 M €.

Projet / Nature		2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
DEPENSES	Investissement courant	568 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	2 168 000 €
	Réhabilitation bâtiment Mauduit	1 524 000 €	205 000 €				1 729 000 €
	Requalification Centre Bourg	215 000 €	657 000 €	893 000 €	536 000 €	309 000 €	2 610 000 €
	Imprévus				600 000 €		600 000 €
Total		2 307 000 €	1 262 000 €	1 293 000 €	1 536 000 €	709 000 €	7 107 000 €
RECETTES	Autofinancement annuel	418 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	2 018 000 €
	Emprunts divers	320 000 €					320 000 €
	Emprunts centre bourg	0 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	1 200 000 €
	Emprunts imprévus				600 000 €		600 000 €
	Subventions/recettes courantes	72 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	152 000 €
	Subventions Chantal Mauduit	434 000 €					434 000 €
	Subventions centre bourg		40 000 €	50 000 €	50 000 €		140 000 €
	Foncier centre bourg	110 000 €	1 295 000 €	840 000 €			2 245 000 €
Total		1 354 000 €	2 055 000 €	1 610 000 €	1 370 000 €	720 000 €	7 109 000 €

Courbe de remboursement des emprunts actuels et simulés



Les simulations sont basées sur des prêts à taux fixes (5% sur 15 ans sauf pour le centre à 20 ans), à échéances constantes.

Dans cette projection, l'annuité maximum en 2015 correspond au remboursement en capital du prêt souscrit pour le remboursement de la Maison Francony qui devra être compensé par la revente du foncier. En cas de non revente de foncier avant août 2015, le remboursement in fine de ce prêt devra être assumé sur fonds propre ou par souscription d'un nouveau prêt.

Déduction faite de ce remboursement in fine (352 k €), l'annuité maximum serait atteinte en 2014 (320 k €), avec un niveau légèrement supérieur à 2005 (qui était de 380 k €).

La Commune retrouvera ainsi son niveau bas d'endettement et sa capacité d'emprunt maximum (en référence à 2011) dès l'année 2016.

Les ratios d'endettement prévisionnels demeurent raisonnables bien qu'à la hausse du fait des emprunts contractés et à venir (respect des seuils d'alertes).

C'est notamment le cas de l'encours / épargne brute qui, selon l'emprunt projeté serait d'environ 5.3 au plus défavorable, ce qui reste 2 fois inférieur aux seuils d'alerte.

Ratios	CA2012	BP2013	CA 2013 prévisionnel	CA 2014 prévisionnel	CA 2015 prévisionnel	CA 2016 prévisionnel	CA 2017 prévisionnel	Seuil d'alerte
Population INSEE	4708	4708	4708	4785	4863	4942	5023	
Encours de la dette au 1er janvier	1 473 046,33	2 091 851,99	2 091 851,99	2 439 049,54	2 273 227,33	1 992 784,12	2 698 922,22	
Encours de la dette/Epargne brute	1,94	3,70	4,07	5,18	4,80	4,29	5,63	10,00
Annuité. de dette /rec. cour. de fonct (%)	9,48%	10,58%	10,62%	16,50%	19,35%	8,93%	8,53%	20,00%
Annuité de dette /épargne brute	40,54%	61,29%	67,39%	118,91%	141,99%	68,52%	65,19%	100,00%
Encours de la dette/RRF	45,30%	63,84%	64,09%	71,93%	65,42%	55,85%	73,63%	200,00%
Intérêt de la dette/dépenses réelles de fonctionnement	2,70%	2,52%	2,52%	3,03%	2,90%	3,34%	3,27%	10,00%
Dépenses réelles de fonctionnement(1) en euros par habitant	525,83 €	576,72 €	583,42 €	609,69 €	616,53 €	627,33 €	633,65 €	
Produit des impositions directes en euros par habitant	398,97 €	411,51 €	411,51 €	421,24 €	431,21 €	441,40 €	451,84 €	
Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant	690,74 €	695,94 €	693,33 €	708,70 €	714,58 €	722,06 €	729,82 €	
Dépenses d'équipement brut en euros par habitant	171,64 €	338,94 €	338,94 €	263,76 €	265,90 €	310,81 €	141,16 €	
Encours de dette en euros par habitant	312,88 €	444,32 €	444,32 €	509,76 €	467,48 €	403,23 €	537,36 €	
DTG en euros par habitant	102,59 €	102,01 €	102,91 €	101,26 €	99,64 €	98,04 €	96,47 €	
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement(1)	55,83%	53,62%	54,31%	55,75%	55,88%	55,66%	55,84%	
Dépenses de fonct.(1)+remb. de dette/recettes réelles de fonctionnement	83,39%	91,20%	92,51%	99,77%	102,98%	92,73%	92,35%	
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	24,85%	48,70%	48,89%	37,22%	37,21%	43,04%	19,34%	

En l'état actuel d'avancement de l'élaboration du BP 2013 (actualisation des données à venir), la marge de manœuvre pour l'inscription d'opérations nouvelles (hors RAR) est estimée comme suit, hors inscription d'emprunt nouveau et subvention :

Résultat de fonctionnement 2012 :	643 000 €
Résultat d'investissement 2012 :	+ 677 000 €
Virement à section d'investissement 2013 :	+ 418 000 €
Taxe Local d'Equipement :	+ 20 000 €
Fond de compensation TVA :	+ 110 000 €
Subventions d'investissement nouvelles :	+ 506 000 €
Remboursement de la dette en capital :	- 273 000 €
Prise en compte des RAR :	- 824 000 €
Marges résiduelles :	1 277 000 €

4.3 Les axes du budget 2013

Ainsi, comme les années précédentes la Commune poursuit ses engagements en 2013 selon les axes suivants :

- Développement durable
- Aménagement foncier et urbain
- Aménagements sécuritaires
- Amélioration des équipements communaux
- Gestion dynamique des équipes
- Développement de la relation aux usagers, aux citoyens
- Culture et animation, relations avec les associations

Ces axes d'interventions seront développés en tenant compte :

- des évolutions budgétaires prévisibles hors projets nouveaux avec :
 - gel des dotations de l'Etat et restriction des subventions
 - augmentation des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 3% / an (hors frais financiers),
 - une augmentation des recettes d'environ 1.2 % par an (hors évolution des taux d'impôts),
- des projets à venir nécessitant le recours à l'emprunt, et notamment :
 - réalisation du pôle Chantal Mauduit,
 - engagement du centre bourg (estimation à affiner dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du centre bourg).

Afin de préserver la capacité d'autofinancement de la Commune, la municipalité maintient l'orientation affirmée en 2011 et mobilisera de manière modérée et lissée sur plusieurs années le levier fiscal, en restant en cohérence avec le niveau de service rendu et le niveau de pression fiscale supra communale et environnant.

Simulation à base constante permettant d'établir les recettes prévisionnelles comme suit :

PRODUITS	2011	<i>taux</i>	2012	<i>taux</i>	2013
Taxe d'habitation	731 847	4,46%	766 025	3,16%	791 046
Foncier bâti	1 049 225	4,91%	1 103 382	3,32%	1 141 321
Foncier non bâti	4 607	3,18%	4 758	5,41%	5 030
Total des produits	1 785 679	4,72%	1 874 165	3,26%	1 937 397
BASES NETTES	2011	<i>taux</i>	2012	<i>taux</i>	2013
Taxe d'habitation	7 972 191	2,05%	8136000,00	1,80%	8282448,00
Foncier bâti	5 143 259	2,70%	5282379,00	1,80%	5377461,82
Foncier non bâti	7 360	3,26%	7600,00	1,80%	7736,80
TAUX	2011	<i>taux</i>	2012	<i>taux</i>	2013
Taxe d'habitation	9,18	2,00%	9,36	2,00%	9,55
Foncier bâti	20,40	2,00%	20,81	2,00%	21,22
Foncier non bâti	62,59	2,00%	63,74	2,00%	65,01

Aussi, suivant ce principe, il sera proposé au Conseil Municipal l'augmentation a minima de 2% des taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti. Comme indiqué préalablement, le taux d'inflation communiqué par l'Etat est estimé à 1,8% ; il s'agit de suivre cette évolution minimum sans générer de recul par rapport à elle.

4.4 Opérations d'investissement 2013

Répartition des enveloppes budgétaires des opérations d'investissement au BP 2013 Commune :

- **Réhabilitation du bâtiment Chantal Mauduit à hauteur de 1 042 k€ .**
- **Versement au budget Centre Bourg pour 215 k€ :**
 - études d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et concours promoteurs : 160 k€.
 - acquisition d'un fond de commerce : 36 k € et 18 k € de loyer annuel
- **Aménagement de l'avenue du Mont Saint Michel à hauteur de 145 k €**
- **Réfection des dalles de la galerie de la Chartreuse : 191 k €**
- **Autres opérations pour 215 k € (hors RAR).**

Soit, avec le budget centre bourg, environ 1 814 000 € de dépenses réelles d'investissement envisagées en opérations nouvelles.

Monsieur DIVERCHY demande pourquoi les charges financières diminuent alors que de nouveaux emprunts ont été souscrits. Il déplore que le compte administratif ne soit pas présenté et s'interroge sur l'utilité d'aborder les éléments du compte administratif alors qu'il s'agit du DOB.

Monsieur le Maire précise que les emprunts souscrits en fin d'année 2012 n'ont pas généré beaucoup d'intérêt sur 2012 et que la commune est encore sur un profil de désendettement au terme de l'année 2011.

Il précise que les éléments de réalisation comptable de l'année précédente fondent les réflexions de l'exercice à venir, mais qu'il convient d'attendre les comptes de gestion pour voter le compte administratif.

Madame VIVET se fait préciser que les pourcentages de la page 6 intègrent bien le prélèvement loi SRU. Nul en 2011 et de 27 k € en 2012 du fait de dépenses déductibles, ce prélèvement est estimé à 84 k € pour 2013.

Monsieur COTTIN rejoint la séance à 20h20

Monsieur DIVERCHY s'inquiète de l'évolution marquée du résultat d'investissement 2012.

Le Maire précise qu'il découle des opérations engagées en 2012. M. Diverchy demande une explication concernant le déficit d'investissement attendu au compte administratif du budget centre bourg, et ne comprend pas pourquoi la Commune a emprunté alors qu'elle aurait pu rembourser sur fonds propres.

Monsieur le Maire précise que le prêt souscrit pour le remboursement de la 1^{ère} moitié de la maison Francony peut être remboursé temporairement par la trésorerie ce qui fait que l'emprunt ne coûte rien à la commune. Ce remboursement temporaire induit l'apparition d'un déficit budgétaire temporaire issu d'un jeu d'écriture. Il sera couvert et disparaîtra in fine avec la vente du foncier du centre bourg.

Il rappelle que la deuxième moitié de la maison Francony a quant à elle été remboursée sur fonds propres.

Dans le cadre du contexte national, Monsieur EYMARD explique que les dotations de l'Etat seront probablement à la baisse plutôt que stable.

Monsieur COUDURIER souligne qu'il n'est pas possible de dire que cela ne coûtera rien à la commune puisque ce déficit diminue la recette potentielle de l'opération du centre bourg. Il expose que l'acquisition de la station ESSO à un prix avantageux et de la maison Francony conformément à l'estimation des domaines permet d'envisager la réalisation du centre bourg.

Monsieur le Maire confirme ce propos sur les bâtiments. Quand au déficit il est virtuel mais insiste sur le caractère abusif du prix d'acquisition de la maison, en écho à certains propos sur d'autres acquisitions.

Monsieur COUDURIER et Madame VIVET regrettent que le document distribué au Conseil ne soit pas de meilleure qualité, qu'il manque le tableau de programmation pluriannuelle, et regrettant le décalage de chiffres entre le document projeté et celui distribué.

Concernant la programmation annuelle, Monsieur le Maire précise que la part communale de l'avenue Mont Saint Michel est bien de 385 k € et non de 460 k €, comme évoqué par M. Coudurier en réunion publique. M. Coudurier rappelle que le chiffre qu'il avance est issu d'un bulletin de Chambéry métropole dont le vice-

président à la communication est D. Dubonnet. Il en apportera la preuve prochainement.

M. DEGANIS déplore l'absence de communication suite à l'acquisition de la boulangerie et se fait préciser les chiffres présentés pour la réfection de la dalle piétonne de la Galerie de la Chartreuse.

Monsieur le Maire précise qu'il a demandé de communiquer l'information, celle-ci étant due suite à la délibération de janvier. Il précise que le fonds de commerce de la boulangerie du "Rond Point" a bien été acquis par la Commune lors de la vente aux enchères du 24 janvier dernier pour un montant de 30 000 € et 6 039 € de frais et commission. Cette acquisition est assortie d'un loyer annuel de 18 000 €. Cette intervention permet ainsi à la commune d'évacuer la présence de tout tiers, et par la même de toute spéculation, à un prix dérisoire au regard des millions d'euros de l'opération et de contrôler le bâtiment pour sa revente au service du projet du centre bourg qui anime la commune.

Il ne comprend pas le vote contre de l'opposition, compte tenu de l'intérêt de la démarche pour le projet initié par elle. M. Coudurier revient sur le problème de forme et le manque d'élément préalable à la décision rappelant que seuls 8 membres du Conseil ont voté pour et 6 contre avec de très nombreuses abstentions dans les rangs de la majorité municipale.

Monsieur le Maire répond qu'il rend compte le mieux possible des informations dont il dispose ; lorsque les délais sont contraints et que les informations doivent être cherchée avec insistance jusqu'au dernier moment, cela n'est pas toujours satisfaisant.

Mme GODDARD ne souhaite pas que les services soient incriminés ou mis en défaut.

Monsieur COUDURIER interpelle le Conseil sur l'effort demandé aux collectivités territoriales et les évolutions constatées des dépenses totales de fonctionnement de la collectivité (+4.62%), et notamment les charges à caractère général (+6.22%) et les charges de personnel (+5.75%).

Il s'inquiète de ces dérives considérant les mauvaises nouvelles à venir et l'assise chancelante que constituent des dépenses non maîtrisées. Il ne reconnaît pas le motif d'augmentation de fréquentation des services, au regard des recettes de services qui n'augmentent que de 2% en conséquence.

Il dénonce l'explication d'augmentation de la fiscalité (+2%) pour suivre l'inflation sans générer de recul par rapport à elle, considérant que la revalorisation des bases (+1.8%) couvre déjà l'inflation. Il demande à ne pas faire de lien entre l'augmentation des taux et l'inflation, et demande à clarifier la part d'augmentation des impôts liée à l'inflation (revalorisation des bases) et celle décidée par la commune.

M. DEGANIS, DIVERCHY et Madame VIVET précisent qu'aucun recul de serait constaté en l'absence d'augmentation des taux, du fait de cette revalorisation ; ils considèrent que l'explication est fautive et trompeuse.

M. DIVERCHY évoque le début de mandat précédent au cours duquel les impayés à couvrir ont nécessité des emprunts. Il rappelle que les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain, et regrette à nouveau que les emprunts passés actuellement le soient avant l'engagement des investissements importants.

Monsieur le Maire explique que l'inflation constitue une référence parmi d'autres et que la décision fiscale de la commune vise à éviter l'effet ciseau de hausse des dépenses et de baisse des recettes. Il précise qu'en l'absence d'augmentation des taux cette année et les précédentes, l'augmentation aurait du être plus importante les années suivantes.

Il souligne le contexte de tension des recettes et précise l'augmentation des charges de personnel, liées au glissement vieillesse technicité et aux renforts du personnel communal.

Il explique que certaines communes peuvent ne pas augmenter leurs impôts car elles bénéficient de création de nombreux logements chaque année. Toutefois, la commune maintient des marges d'investissement importantes, et bénéficient de subventions conséquentes pour financer les projets structurants comme la réhabilitation du bâtiment Chantal Mauduit. Cette opération permet d'étendre un service sans augmenter le patrimoine bâti de la commune, source de charges fixes.

Il relève l'enjeu d'aménagement public, dont résultera l'amélioration du cadre de vie des Barberaziens, par la réalisation du centre bourg, avec l'engagement du marché de maîtrise d'œuvre, parallèlement à la cession du foncier communal (les offres reçues étant supérieures aux coûts d'aménagement publics).

Concernant la Galerie de la Chartreuse, il précise que la maîtrise d'ouvrage communale impose de budgéter la totalité de l'opération, au-delà de la simple participation financière délibérée en septembre. Cette position se

concrétise après l'avoir proposée au syndic dès le printemps 2012, finalement acceptée le 28/11/2012 suite à une proposition d'un copropriétaire. M. Coudurier se félicite de la prise en charge de la maîtrise d'œuvre par la Commune puisqu'il s'agissait d'une demande de la minorité lors du votre précédent.

Monsieur le Maire souligne les investissements et évolutions de services conséquents menés par la commune. Il remercie les services pour le rythme et la charge de travail assumée.

En rappelant la santé financière de la commune, il met en avant sa capacité à recourir à l'emprunt, malgré le contexte difficile auquel se heurte d'autres communes.

II- MARCHES PUBLICS

- Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du centre bourg (espaces publics)

Le projet de requalification du centre bourg de Barberaz implique l'aménagement des espaces publics. Le programme de travaux de ces aménagements, établi au terme des études pré-opérationnelles mandatées par la commune depuis 2009, nécessite l'intervention d'un maître d'œuvre pour préciser la conception et assurer le suivi de l'opération s'étalant de 2013 à 2017 selon le phasage prévisionnel suivant :

PHASE 1 : Démolition– Début de travaux : Septembre 2013

Cette phase comprend :

- Déviation provisoire de la RD
- Dévoiement des réseaux et viabilisation

PHASE 2 : Parking provisoire et dévoiement RD 201 – Début de travaux : 2014

Cette phase comprend :

- Aménagement provisoire – Parking public 78 places paysager
- Démolition du parking existant et accès provisoire à la salle polyvalente
- Stationnement et accès arrière mairie
- Nouvelle avenue urbaine y compris réseaux (déviation)
- Mail piéton y compris stationnement

PHASE 3 : Création du giratoire et de la place publique – Début de travaux : 2016

Cette phase comprend :

- Réalisation du giratoire existant
- Aménagement d'une place publique
- Cheminements piétons

PHASE 4 : Aménagement voies et espaces périmètre élargi du projet – Début de travaux : 2017

Cette phase comprend :

- Réaménagement du carrefour rue du stade
- Réaménagement de la rue de la Maconne
- Parking paysager définitif

Ce programme répond aux enjeux suivants :

- créer une centralité évidente qui soit un lieu fédérateur et un espace d'identité et d'animation de la commune,
- changer l'image de la ville en accroissant l'attractivité de son centre ville et en lui redonnant une identité,
- redonner du dynamisme commercial local,
- offrir une mixité de fonctionnalité urbaine diversifiées et de qualité,
- développer des espaces publics accueillants, apaisés et fonctionnels comprenant des espaces de rencontres et de convivialité.

Pour répondre à ces enjeux, les objectifs retenus par la municipalité peuvent être synthétisés en trois ensembles :

➤ Usages :

- Concevoir une centralité urbaine fédératrice, une place, afin de créer un centre de bourg vivant, identitaire et attractif,
- Créer une polarité commerciale forte afin de dynamiser le cœur de ville,
- Favoriser la vie sociale et collective en offrant les opportunités de pause d'échanges, de promenades... caractéristiques d'un centre-bourg,
- Assurer les accroches de l'opération aux quartiers environnants et assurer des continuités de liaison, de tissu commercial et d'activité, de trame verte...
- Valoriser les déplacements doux, délocaliser et apaiser les circulations automobiles,
- Limiter l'impact des stationnements en cœur d'opération tout en assurant une offre adaptée aux usages d'un centre bourg
- Prendre en compte la diversité des usagers dans la conception des espaces piétons, cyclistes, automobilistes... et sécuriser les déplacements,
- Veiller à l'accessibilité des espaces publics aux personnes à mobilité réduite,

➤ Equipement et entretien :

- Veiller à la gestion future et à l'entretien des espaces et équipements,
- Faire appel à des revêtements de sol et des matériaux fonctionnels, locaux, durables et facile à entretenir
- Proposer un mobilier urbain fonctionnel dans ses emplacements, qualitatif, sobre et intégré (dispositifs d'éclairage, arceaux vélos, poubelles, bornes, plots, bancs...),
- Mener une réflexion sur l'éclairage nocturne de la zone, prenant en compte notamment la question de la sécurité des usagers, des ambiances résultantes, des économies d'énergie, de la gestion et de l'entretien,

➤ Paysage :

- Conserver les arbres existant dans la mesure du possible,
- S'inscrire dans le paysage local ; tirer profit de la trame viaire, urbaine et paysagère existante,
- proposer une identité nouvelle et forte dans le traitement des espaces publics, tout en établissant un dialogue avec les espaces publics périphériques,
- Intégrer et paysager les stationnements en veillant à la minimisation de leurs impacts,
- Etudier un plan de paysage d'ensemble intégrant espaces publics et espaces privés en développant une même logique d'aménagement,
- Favoriser l'infiltration des eaux pluviales par l'usage de la pleine terre, le recours à des revêtements poreux et à des aménagements spécifiques,
- Libérer les vues vers et depuis la place,
- Assurer un équilibre végétal / minéral adapté au site,
- Conserver les arbres existants dans la mesure du possible,
- Faire appel à des essences végétales endémiques afin de favoriser leur intégration visuelle, la qualité environnementale et les continuités biologiques avec les milieux proches,
- Varier les essences végétales en fonction des lieux, des usages et des ambiances recherchées, mener une réflexion sur les saisonnalités.

Le marché de maîtrise d'œuvre objet de la présente se décompose en 3 tranches dont 2 conditionnelles, selon le phasage prévisionnel des travaux :

Missions \ Phases	<u>Phase 1</u> Démolition et début des travaux Travaux : septembre 2013	<u>Phase 2</u> Parking provisoire et dévoiement Travaux : 2014	<u>Phase 3</u> Giratoire et place publique Travaux : 2016	<u>Phase 4</u> Aménagement périmètre élargi Travaux : 2017
AVP (niveau APD)	Tranche ferme Echéance : 15/03/2013			
PRO (avec DCE et SUBV)	Tranche ferme Echéance : 15/05/2013			
ACT	Tranche ferme Echéance : 02/08/2013		Tranche conditionnelle 1	Tranche conditionnelle 2
EXE	Tranche ferme			
DET				
OPC				
AOR				
CIE				

Monsieur COUDURIER attire l'attention du Conseil sur l'importance du rapport concernant l'ouverture du projet de centre bourg. Il rapporte l'étonnement des Barberaziens concernant le dévoiement de la route d'Apremont, la réduction et le déplacement des stationnements, ainsi que la proximité des nouveaux bâtiments vis-à-vis de la Galerie de la Chartreuse, ainsi que la liaison rue de la Maconne/rue du Stade. Il votera contre la signature de ce marché, en ce qu'il constitue le premier acte de réalisation du centre bourg, qu'il considère comme une erreur, à subir pour des décennies.

Monsieur le Maire expose que le projet a fait l'objet de validation en Conseil Municipal et d'une concertation.

L'immeuble proche de la Galerie est lié à des espaces piétonniers garant de la tranquillité de l'environnement. Cet immeuble est comme un prolongement de la résidence de la Chartreuse.

Les nouveaux gabarits de bâtiments restent tous inférieurs à ceux de la Galerie.

Concernant le sens de circulation et l'entrée de la rue de la Maconne, il confirme qu'il s'agit d'un élément constitutif du projet tel que l'a rendu le cabinet d'étude. Il n'a aucun caractère prioritaire ou de certitude et il est programmé en fin d'opération (2017 au plus tôt) ce qui laisse du temps pour traiter la question qui n'est pas fermée.

Concernant les stationnements, le Maire garantit qu'ils ne seront pas supprimés : tous sont recréés dans le périmètre de l'opération, les nouveaux logements disposant de places privatives supplémentaires. Les commerces bénéficieront du foisonnement (complémentarité des besoins de déplacements et stationnement

liés au travail et aux commerces).

En outre, il annonce la mise en place d'une zone bleue compte tenu du phénomène de report des parkings environnant déjà passé en zones bleues et pour éviter et réguler la tension qu'il pourrait y avoir en la matière.

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 28 et 74,

Vu l'avis d'appel public à concurrence passé le 19/11/2012 pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi des travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics dans le cadre de la requalification du centre bourg de Barberaz,

Considérant la procédure d'appel d'offre ouvert et notamment la réception des 16 plis au terme du délai de réponse fixé au 31/12/2012 à 17h,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi en date du 30 janvier 2013,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 2 absentions (A. Carpe – J. Anglade) et 6 contre (D. Goddard – JP. Coudurier – P. Labiod – M. Deganis – F. Vivet – D. Diverchy) autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi des travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics dans le cadre de la requalification du centre bourg de Barberaz, avec le Cabinet UGUET - 1125 avenue de la Boisse - 73000 CHAMBERY et le co-traitant Atelier Fontaine, pour un taux de rémunération de 5.53% du montant total des travaux soit un montant hors taxes de 99 540 € HT.

III –RESSOURCES HUMAINES

- Création de postes pour l'extension du service multi accueil

Afin de mieux répondre au besoin de garde sur le territoire communal, la municipalité a souhaité développer le service multiaccueil, identifié comme mode de garde prioritairement recherché par les parents.

Cette action, retenue et financée dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), s'est fondée sur une étude de faisabilité réalisée en 2010 par l'UDAF portant sur les modes de gardes et potentialités d'extension du service multiaccueil.

Le choix d'extension du multiaccueil à 30 places a conduit la commune à préparer un nouveau projet d'établissement, parallèlement à la réhabilitation du bâtiment Chantal Mauduit destiné à accueillir le service, en lien avec la Mutualité Française.

Dans le cadre du comité de pilotage CEJ et de la commission du personnel, la réflexion a porté sur les moyens humains à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs pédagogiques de la structure, respecter le cadre règlementaire s'imposant à la commune, maîtriser l'augmentation de charges de personnel induite. Plusieurs hypothèses ont ainsi été formulées et discutées afin d'aboutir à la configuration d'équipe suivante :

FONCTION * Postes à créer	QUALIFICATION	TEMPS DE TRAVAIL	
		hebdo	auprès des enfants ETP
Directeur	Educateur Jeunes Enfants	35h	17.5h soit 0.50 ETP
Directeur adjoint*	Infirmier	28h	17h soit 0.48 ETP
Educateur Jeunes Enfants*	Educateur Jeunes Enfants	28h	28h soit 0.8 ETP
Assistant d'accueil 1	Auxiliaire de puériculture	35h	35h soit 1 ETP
Assistant d'accueil 2	Auxiliaire de puériculture	35h	35h soit 1 ETP
Assistant d'accueil 3	Auxiliaire de puériculture	28h	28 h soit 0.80 ETP
Assistant d'accueil 4	Auxiliaire de puériculture	28h	28h soit 0.80 ETP
Aide maternelle 1*	CAP	35h	35h soit 1 ETP
Aide maternelle 2*	CAP	17.5h	17.5h soit 0.5 ETP
Agent social	CAP	35h	35h soit 1 ETP
Médecin		0	0
Agent d'entretien	Agent d'entretien	17.5h	0
12 agents	TOTAL	322	276 soit 7.88

Cette configuration fait passer le service de 7 agents physiques soit 6 Equivalents Temps Plein (ETP) dont 5.6 auprès des enfants actuellement, à 11 agents physiques soit 9.2 ETP dont 7.88 auprès des enfants à partir de septembre 2013.

Les charges de personnel du service s'établissent en 2012 à 170 k € ; le coût annuel de l'évolution de l'équipe est estimée à 110 k € supplémentaires dont 40% seraient compensés par la CAF comme actuellement (prestation de service et CEJ), soit un coût net supplémentaire de 70 k €/an pour la commune (soit 17.5 k € supplémentaire pour le dernier trimestre 2013)

Pour mémoire, les dépenses totales de personnel de la commune s'établissent en 2012 à 1 382 k €.

Afin de mettre en œuvre les ressources humaines nécessaires à l'évolution de ce projet, il convient de modifier ainsi le tableau des emplois de la commune :

- création d'un poste d'infirmier en soins généraux à temps non complet de 28/35èmes,
- création d'un poste d'Educateur Jeunes Enfants à temps non complet de 28/35èmes,
- création de deux postes d'agent social de 2ème classe, un à temps complet et l'autre à temps non complet de 17h30 hebdomadaires.

Le comité technique paritaire a été saisi pour avis de cette réorganisation du service petite enfance.

Monsieur COUDURIER évoque le débat initial sur la localisation du service à Chantal Mauduit et le surcoût potentiel lié à une structure sur 2 étages. Il s'interroge sur le risque de devoir recruter complémentarément. Il explique son vote favorable par l'extension du service, sans que sa position ne change concernant le choix du site auquel il s'oppose.

M. ANGLADE explique que le fait que la structure soit sur deux étages n'occasionne pas plus de surcoût que si elle devait être sur un niveau dans une telle configuration de trente places possibles ou deux groupes sont

nécessaires. En outre, les conditions de fonctionnement du service permettront de moduler les unités en fonction des effectifs, et donc d'optimiser les personnels présents.

Il rapporte les conclusions issues des échanges en comités concernant la configuration de la direction de la structure. La proposition présentée intègre une complémentarité des profils, dans l'intérêt de la gestion de la structure, avec une plus grande modularité de la décharge administrative de la responsable et de son adjoint. Monsieur le Maire expose la nécessité d'anticiper la création des postes pour lancer les recrutements afin d'être en position d'ouvrir le service en septembre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 3 abstentions (M. Deganis – F. Vivet – D. Diverchy) autorise la modification du tableau des emplois comme mentionné ci-dessus.

IV - QUESTIONS DIVERSES

Madame GODDARD remercie les services pour le travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres et déplore les conditions de réunion, la CAO ayant failli manquer du quorum.

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de chacun à venir aux réunions auxquelles il est invité.

M. COUDURIER demande où en est le dossier de demande de subvention pour la création de logements adaptés pour les personnes âgées suite au vote du conseil municipal sur un vœu présenté par la minorité.

Le Maire explicite la définition des logements adaptés, non dédiés aux personnes âgées. Il confirme que cela reste une question à traiter en lien avec le promoteur, lorsque les travaux auront commencé et que cela est prévu conformément aux engagements pris.

Monsieur BOHORQUEZ précise que ce point est intégré au cahier des charges du projet.

M. DEGANIS interroge la position de la Commune sur la réforme des rythmes scolaires, suite à la communication du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) constatée dans la presse locale, faisant état d'une mise en œuvre à la rentrée 2013 pour Barberaz.

M. ANGLADE répond que le travail est en cours : la date d'engagement de la réforme reste à définir, ainsi que l'organisation qui en découle. Il rappelle le manque d'information jusqu'à début février et envisage une commission élargie, compte tenu de l'impact induit (personnel, scolaire, financier, technique), et constate la diversité des positions des parties en présence.

Certains éléments restent à clarifier, ainsi que la consultation des parents d'élèves, d'ici au 31/03/2013 date butoir pour un report éventuel de l'application de la réforme (accord tacite de la collectivité à défaut de décision).

La séance est levée à 22h45